



## Agression verbale dans un lieu public

Par **Nadjahe**, le **08/12/2009** à **23:38**

Bonjour,

dans un bar tabac à la suite de paroles blessantes de la patronne du style "on ne veux pas de toi ici,tu fais chier tout le monde"j'ai cassé un verre sur le bar!depuis je peux acheter des cigarettes mais je suis interdites de debit de boisson meme un café.on t il le droit de cela?sachant qu'ils ne m'apprécient pas(les patrons) ils m'agressent régulièrement verbalement et mon moral est au plus bas car je me sens humiliée,en colère et blessée...y'a t il une loi pour eviter le delit de faciesse et puis je faire une demarche pour prejudice moral?sachez que j'habites dans un bourg de 400 personnes et que ce bar tabac est le seul et unique commerce je me sens mise à l'ecart peut etre parce que je suis homosexuelle et algérienne mais ca ils ne me l'ont jamais dit explicitement!dans l'attente d'une reponse rapide,veuillez accepter mes sinceres salutations merci de m'aider et de m'eclairer un peu.Melle Foudil